Localisation

: 35

Référence: IA35000299

Aire d'étude

: Dinard

Commune

: DINARD (quartier de:centre ville)

Adresse

: 49 avenue Edouard VII et boulevard Lhotelier

Titre courant

: maison dite Maîtena.

Dénomination

: maison

Appellation et titre

: dite Maitena

Cartographie: Lambert1

0275935

1113040

Cadastre: 1982 J 849

Statut juridique : propriété privée

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1996, 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1996

HISTORIQUE

Datation: 2e quart 20e siècle. 1925 (daté par source).

Personne(s) liée(s) à l'oeuvre : commanditaire Boution Maurice Joseph

Commentaire: Maison d'angle construite vers 1925 (date d'acquisition du terrain par M.Maurice Joseph

Boution, directeur des tréfileries du Havre), peut-être par l'architecte René Aillerie.

DESCRIPTION

SITUATION: en ville

PARTIES CONSTITUANTES: cour; enclos

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite; moellon; béton armé; appareil mixte; enduit partiel

Couverture: ardoise

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : 1 étage carré

ELEVATIONS: élévation à travées

COUVERTURE : toit à longs pans brisés; toit en pavillon; croupe; pignon couvert

DISTRIBUTION: escalier dans-oeuvre; escalier tournant à retours avec jour

DECOR

Technique: mosaïque

Représentation : ornement géométrique ; ancre

Localisation

: 35 - DINARD

Réf.: IA35000299

Adresse

: 49 avenue Edouard VII et boulevard Lhotelier

Titre courant

: maison dite Maîtena.

Dénomination

: maison

sujet : mosaïque décorative, support : tapis de sol de l'entrée ; sujet : ancre marine et titulus de la maison, support : portail de l'entrée

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Maison en moellons de granite avec armature en béton armé. La travée sur l'angle est affirmée par une tour dans oeuvre couverte d'une toiture en pavillon. La façade sur l'avenue Edouard VII est animée par un léger décrochement mettant en avant une travée avec balcon et loggia ; un porche demi-hors oeuvre signale également l'entrée. La façade sur le boulevard Lhotelier est composée d'une seule travée avec oriel signalée en toiture par un demi-pavillon.

DOCUMENTATION

Archives

- A.D. Ille-et-Vilaine: série 3P 817(matrices cadastrales).
- A.P. Vente par M. et Me Getten à M.Boutin, 26 janvier1932. Etude de Me H. Levillain, notaire à Saint-Briac.
- A.P. Vente par M. et Me Boutin à Me Bichier., 14 novembre 1942. Etude de Me Vercoutère, notaire à Saint-Malo.

Documents figurés

Plan du rez-de-chaussée, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).

Plan du premier étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).

Plan du deuxième étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I	Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section J, n°849, 1/1000e.	
Doc. 1	Plan du rez-de-chaussée, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).	Photocopie réduite
Doc. 2	Plan du premier étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).	Photocopie réduite
Doc. 3	Plan du deuxième étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).	Photocopie réduite
Fig. 1	Vue générale prise du carrefour	96 35 1772 X
Fig. 2	Vue d'ensemble, façade arrière	96 35 1843 X
Fig. 3	Détail, mosaïque avec inscription « MAÏTENA »	96 35 1771 X 96 35 1792 XA *

^{*} Cliché(s) couleur(s) disponible(s) à la photothèque de l'Inventaire.

ANNEXE

A.P. Vente par M.et Me Getten à M.Boutin, directeur des Tréfileries du Havre, 26 janvier1932. Etude de Me H. Levillain, notaire à Saint-Briac.

DÉSIGNATION

- Maison à habitation divisée comme suit :

Au rez-de-chaussée : grand hall, garage, bureau, caves, chambre de bonne, buanderie et appareil de chauffage.

Au 1er étage : cuisine, salle à manger, salon, une chambre et une salle de bains.

Au 2^{ème} étage : 3 chambres avec cabinets de toilette et un fruitier.

Jardin sur lequel existe un bâtiment à usage de serre. Le tout d'une contenance de 447 m2, 75 dcm2 A. n°1168 p.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Monsieur et Madame Getten... les constructions pour les avoir fait édifier de leurs derniers personnels. Acquisition du terrain en 1925.

CONDITIONS GÉNÉRALES SUR LES CHEMINS

- Il sera aux abords du bd Lhotelier ménagé deux pans coupés de six mètres de large.
- Le tracé de passage et des pans coupés sera fait d'après les données et dimensions imposées par Monsieur l'Agent voyer cantonal de Dinard – St-Enogat.

Les acquéreurs ne seront point obligés de se clore en bordure du chemin... s'ils le font il ne devront point se servir pour clôture en bordure du chemin, de ronds artificiels, treillage de chemins de fer, treillage métallique, carrelés, planches, murs pleins etc...

Ils ne pourront faire les dites clôtures qu'en murs avec grilles comme il doit être dit ci-après.

Les murs pour supporter les grilles ouvertes ou murs d'appui devront être comme suit : la hauteur de ces murs devra être de 80 cm au-dessus du niveau de la voie publique et les grilles non pleines ni fermées devront avoir 1 m 30 de hauteur.

La façon de ces murs ainsi que la forme et le dessin des grilles seront facultatifs, la présente clause ayant pour but d'obtenir une symétrie de hauteur des murs d'appui et grilles.

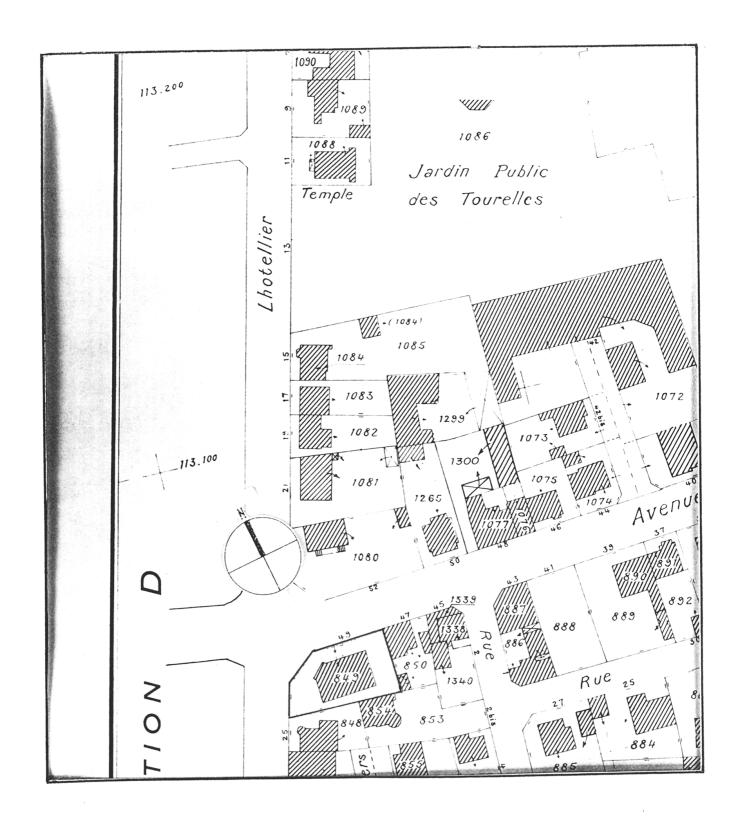
Toutefois les dits murs devront être recouverts d'un bahut en ciment.

L'acquéreur pourra élever des piliers en maçonnerie ou en fer pour les grilles d'entrée.

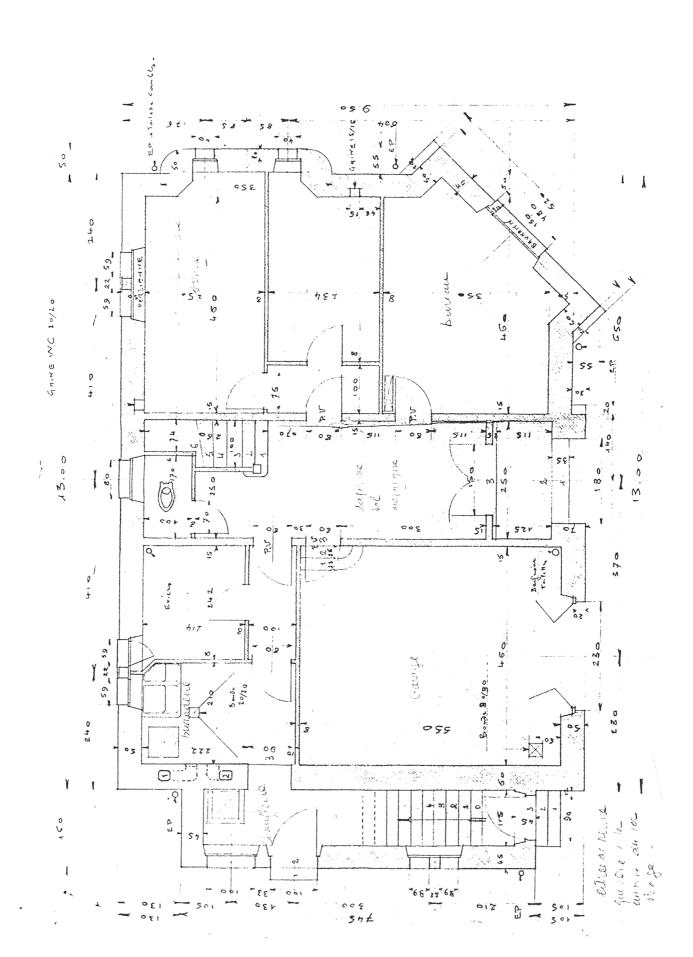
La parcelle d'angle recevra... l'établissement sur la clôture ou sur les constructions de ces lots et sans indemnités de tous poteaux, inscriptions et autre signe indicateur de notes de voies de communication et plans ainsi que tous signes indicateurs de nivellement et de tous tuyaux, poteaux, consoles pouvant servir à l'installation d'eau, gaz, électricité etc...

La parcelle se devait être à usage d'habitation à possibilité d'ouverture commerciale...

Pl. I : Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section J, $n^{\circ}849$, 1/1000e.

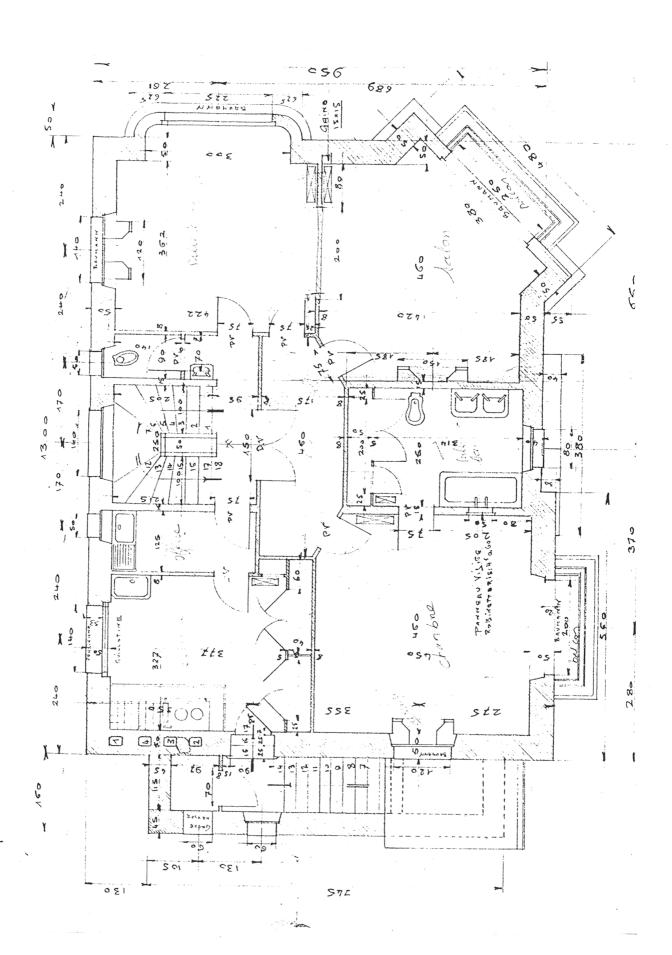


Doc. 1 Plan du rez-de-chaussée, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).



35

Doc. 2 Plan du premier étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).



Doc. 3 Plan du deuxième étage, dressé par la S.D.E.G, [vers 1925]; (A.P).

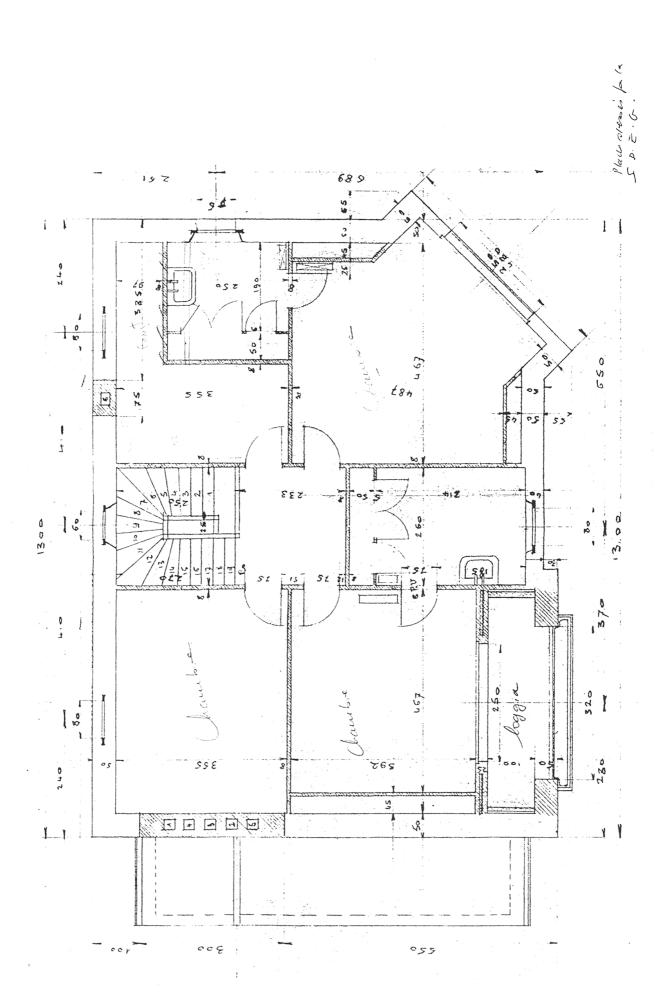


Fig. 1 Vue générale prise du carrefour.

Phot. Inv. G. Artur 96 35 1772 X



Fig. 2 Vue d'ensemble, façade arrière.

35

Phot. Inv. G. Artur 96 35 1843 X



Fig. 3 Détail, mosaïque avec inscription « MAÏTENA ».

Phot. Inv. G. Artur 96 35 1771 X 96 35 1792 XA

